

MINISTÈRE DES ARMÉES

Le Secrétaire d'État

Paris, le **19 DEC. 2019**
N° /ARM/SGA/DPMA/SDMAE/BVAC
1D19037435

*Mesdames et Messieurs
les Préfets de départements et Hauts
commissaires*

- OBJET** : Labellisation des projets menés dans le cadre de la programmation mémorielle définie au titre de l'année 2020.
- REFERENCE** : Note n°1D19010357 ARM/SGA/DPMA/SDMAE/BVAC du 9 avril 2019.
- P. JOINTES** : a) fiche à renseigner par les porteurs de projet souhaitant une diffusion nationale sur le site Internet du ministère des armées (75^e anniversaire de la Libération de la France) ;
b) fiche à renseigner par les porteurs de projet souhaitant une diffusion nationale sur le site Internet du ministère des armées (axes mémoriels 2020).

L'année prochaine sera structurée autour de quatre thématiques mémorielles principales : l'année de Gaulle ; l'année 1940 ; la fin du cycle du 75^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale, avec la libération des camps ; le centenaire de l'inhumation du Soldat inconnu et l'entrée au Panthéon de Maurice Genevoix.

L'année 2020 sera également marquée par deux thématiques particulières : le 70^e anniversaire de l'engagement du bataillon français de l'ONU en Corée et le 150^e anniversaire de la guerre de 1870, à traiter sous un angle franco-allemand.

Cette programmation mémorielle favorisera la conduite de projets émanant de divers acteurs : collectivités territoriales, associations, établissements scolaires.

Les instructions que j'avais données dans ce cadre, par note de référence au titre de l'année mémorielle 2019, sont reconduites pour l'année 2020.

Ainsi, les conseils départementaux des anciens combattants, victimes de guerre et de la mémoire de la Nation (CDAC), dont vous assurez la présidence et dont le directeur du service départemental de l'ONAC-VG assure l'animation et le secrétariat, relaiera auprès des acteurs locaux le programme mémoriel pour l'année 2020.

Je vous saurai gré de veiller, lors de la prochaine réunion du CDAC que vous voudrez bien présider dans la mesure du possible, à associer, en tant qu'invité, le président de l'association départementale des maires et, de façon générale, les élus et les institutions locales qui sont fortement impliqués dans la politique de mémoire.

Le CDAC identifiera les projets les plus remarquables dans votre département, auxquels vous pourrez attribuer, selon le cas, le label « 75^e Anniversaire de la Libération » ou le label « Année mémorielle 2020 » dont le visuel est en cours d'élaboration. De même, vous vous assurerez de la bonne coordination et de la cohérence des actions proposées par les acteurs locaux.

Les demandes éventuelles de subvention seront instruites par le ministère des armées sur la base d'un formulaire Cerfa n° 12156*05 adressé à la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA), dûment renseigné et accompagné de toutes les pièces requises. Il conviendra toutefois d'informer les porteurs de projet que le soutien financier de l'État restera très limité en raison d'un budget extrêmement contraint et de les inviter à rechercher activement d'autres financements.

Enfin, je vous invite à mettre en ligne, à la rubrique « défense et anciens combattants » du portail interministériel de l'État dans votre département, une page présentant le programme mémoriel en 2020, le compte rendu de la réunion du CDAC, les projets qui auraient obtenu le label et toute information que vous jugerez utile de porter à la connaissance du public.

Pour contribuer au rayonnement national des projets que vous aurez identifiés, le ministère des armées propose de les relayer sur le site Internet Chemins de mémoire, animé par la DPMA, ainsi que sur le portail Défense.

Les informations nécessaires vous sont communiquées en pièces jointes a) et b).

Je vous remercie vivement pour votre investissement dans ce moment commémoratif.

Geneviève DARRIEUSSECQ



a) Fiche à renseigner pour les porteurs de projet souhaitant une diffusion nationale sur le site Internet du ministère des armées
75^e anniversaire de la Libération de la France

Le site Internet www.cheminsdememoire.gouv.fr propose de recenser les projets territoriaux et nationaux qui s'inscrivent dans le cycle commémoratif du 75^e anniversaire de la Libération de la France. Un espace y sera dédié à la Une du site, mettant en lumière l'ensemble des projets, présentés à partir des titres et chapeaux. L'internaute pourra ensuite cliquer sur le projet qui l'intéresse et ouvrir une deuxième page donnant accès aux informations complémentaires, dont le corps du texte, les visuels, les contacts.

Dans cette perspective, il est demandé aux différents porteurs de projets de bien vouloir retourner cette fiche complétée à l'adresse suivante :

dpma-cheminsdememoire.redac.fct@intradef.gouv.fr.

Nom du porteur de projet
Titre de l'action en lien avec le 75^e anniversaire
Chapeau
Calibrage : 400 signes espaces compris max.
Corps du texte
Volume : 5 000 signes max espaces compris.
Photographies
Photographies légendées et créditées (droits acquis et autorisation écrite d'exploitation sur le site www.cheminsdememoire.gouv.fr).

Dates/durée de l'action/lieux
Thématiques/mots-clés
Contact/Coordonnées
Ces données ne seront pas mises en ligne
Liens éventuels
Liens vers les sites internet des porteurs de projets ou des partenaires.

b) Fiche à renseigner pour les porteurs de projet souhaitant une diffusion nationale sur le site Internet du ministère des armées
Année mémorielle 2020

Le site Internet www.cheminsdememoire.gouv.fr propose de recenser les projets territoriaux et nationaux qui s'inscrivent dans l'une des thématiques de l'année mémorielle 2020 :

- L'année de Gaulle ;
- L'année 1940 ;
- La fin du cycle du 75^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale, avec la libération des camps ;
- Le centenaire de l'inhumation du Soldat inconnu et l'entrée au Panthéon de Maurice Genevoix ;
- Le 70^e anniversaire de l'engagement du bataillon français de l'ONU en Corée ;
- Le 150^e anniversaire de la guerre de 1870.

Un espace y sera dédié à la Une du site, mettant en lumière l'ensemble des projets, présentés à partir des titres et chapeaux. L'internaute pourra ensuite cliquer sur le projet qui l'intéresse et ouvrir une deuxième page donnant accès aux informations complémentaires, dont le corps du texte, les visuels, les contacts.

Dans cette perspective, il est demandé aux différents porteurs de projets de bien vouloir retourner cette fiche complétée à l'adresse suivante :

dpma-cheminsdememoire.redac.fct@intradef.gouv.fr.

Nom du porteur de projet
Titre de l'action en lien avec l'année mémorielle 2020
Chapeau
Calibrage : 400 signes espaces compris max.
Corps du texte
Volume : 5 000 signes max espaces compris.

Photographies Photographies légendées et créditées (droits acquis et autorisation écrite d'exploitation sur le site www.cheminsdememoire.gouv.fr).
Dates/durée de l'action/lieux
Thématiques/mots-clés
Contact/Coordonnées Ces données ne seront pas mises en ligne
Liens éventuels Liens vers les sites internet des porteurs de projets ou des partenaires.